

PROVINCE DE QUÉBEC

St-Jovite, J. 7719

DÉNONCIATION / DENUNCIATION

District PONTIAC
Localité CAMPBELL'S BAY

Dossier 555-01-000103-946

131-931108-001

Numéro dossier plaignant

Me
Me Steve Magnan

GREFFE DE LA PAIX

555
01-000103-946

Les présentes constituent la dénonciation de Rénald Paquin
agent de liaison

occupation
adresse
SQ de CAMPBELL'S BAY

qui déclare: j'ai des motifs raisonnables de croire
que

né(e) le
adresse

CARLE, Guillaume
60-07-04
41 de Pontbriand, apt 1,
GATINEAU, Qc J8P 7T8 663-3548
(613)992-2035

1. Le ou vers le 9 octobre 1993, à Lac Corbett, district de PONTIAC, s'est livré à des voies de fait contre Raymond TETRAULT, alors qu'il utilisait une arme, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 267(1)a) du Code criminel.
2. Le ou vers le 9 octobre 1993, à Lac Corbett, district de PONTIAC, a sans excuse légitime braqué une arme à feu sur la personne de Raymond TETRAULT, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 86(1)a) du Code criminel.
3. Le ou vers le 9 octobre 1993, à Lac Corbett, district de PONTIAC, a sans excuse légitime, utilisé une arme à feu d'une manière négligente ou sans prendre suffisamment de précautions à l'égard de la sécurité d'autrui, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 86(2)a) du Code criminel.

DÉCLARATION DE CULPABILITÉ

Le 2-4-19 Ga. l'accusé(s)
a été jugé(s) et déclaré(s) coupable(s)
du (des) chef(s) d'accusation 30e
ou modifié(s) tel que ci-après 30e
Juge de la Cour provinciale

Pour ces motifs je demande justice et je signe
 Dénonciation reçue par moi
 Déclaré sous serment
devant moi

Campbell's Bay, Québec
Michelle BERGERON
Juge de paix (en majuscules)

Ant. R. Paquin
Dénonciateur
le 29 Mars 1994.
M. Bergeron
Juge de paix



DOSSIER N° 553801-103-946

Page 1 de 2

1 PLAINANT / 2 DÉFENDU / 3 MÈRE

Nom: _____ Prénom: _____
 Nom de l'avocat/e du/de la plaignant/e: CLÉ Prénom: Martin Code: AV5267
 1- Présent/e 2- Absent/e 3- Représenté/e 4- Aucun/e avocat/e ne représente le/la plaignant/e

Enquêtes: _____ Date de naissance: 60-07-04 (An Mois Jour) Allas: _____
 Nom: Carle Prénom: Suzanne
 1- Présent/e 2- Absent/e 3- Comparution par écrit 4- Représenté/e par avocat/e avec permission de la cour
 1- En liberté 2- Détenu/e 3- Sous arrest.

Adresse 1: 44 de Portneuf #1 Adresse 2: Gatineau
 Nom de l'avocat/e de l'accusé/e: Charles Bois Prénom: Paul Code: AC8511
 1- Présent/e 2- Absent/e 3- Représenté/e 4- Aucun/e avocat/e ne représente l'accusé/e
 1- Détenu/n dans une autre cause

Date: 960402 (An Mois Jour) Salle: 0005
 Début: 1- 1101 2- _____ 3- _____
 Fin: 1- 1114 2- _____ 3- _____
 Juge: Libeault Prénom: Nicole Code: JG1280
 Greffier/ière: Bouchard Prénom: Denise Code: TB1463
 Sténo: en suite

Remarques: _____

CHOIX DE L'ACCUSÉ/E (S'IL Y A LIEU)	ACTUELLE		PROCHAINE		Date		
	1-8	9-21	1-16	17-21	An	Mois	Jour
<input type="checkbox"/> 8- Juge d'une cour provinciale	1	Comp. offense criminelle	1				
<input type="checkbox"/> 2- Juge sans jury	2	Comp. offense statutaire	2				
<input type="checkbox"/> 3- Juge avec jury	3	Enquête préliminaire	3				
<input type="checkbox"/> 4- Jur. exclusive cour supérieure	4	Examen volontaire	4				
<input type="checkbox"/> 9- Jur. absolue d'un juge d'une cour prov.	5	Nouvelle option	5				
<input type="checkbox"/> 7- Juge d'une cour provinciale (partie XXVII)	6	Renvoi (ass. crim.)/Ouverture du terme	6				
<input type="checkbox"/> -- Nouveau choix: Art. 561	22	Procès juge cour provinciale	22				
<input type="checkbox"/> 1- Art. 549	8	Procès poursuite sommaire	8				
Remise	9	1039 Procès juge seul	9				
<input type="checkbox"/> 1- De consentement	10	Cour supérieure	10				
<input type="checkbox"/> 2- L'accusé/e consent à plus de huit jours	11	Jugement reporté	11				
<input type="checkbox"/> 6- L'accusé/e consent à plus de trois jours	12	Sentence reportée	12				
<input type="checkbox"/> 3- À la demande de la poursuite	13	Révision de cautionnement	13				
<input type="checkbox"/> 4- À la demande de la défense	14	Enquête sur cautionnement	14				
<input type="checkbox"/> 5- Sur ordre du tribunal	21	Conférence préparatoire	21				
<input type="checkbox"/> 7- De l'accusé/e	15	Autre	15				
<input type="checkbox"/> -- Pièce à conviction		Décision finale rendue	16	X			

Remarques: _____
 DÉCISION SUR REQUÊTE N° _____ 1- Accordée 2- Rejetée Frais _____ Délai _____
 N° _____ 1- Accordée 2- Rejetée Frais _____ Délai _____

Dénonciation Acte d'accusation Témoignage
 Lecture faite Dépôt Dispense lecture
 Requête pour retirer le(s) _____ chef(s), accordée
 Aucune preuve à offrir pour le(s) _____ chef(s) Preuve documentaire déposée Assurément/e

Ordre	Original	Modifications	Pindoyor				Décisions								
			Cou. p.ble 1	Nen cou. p.ble 2	EDS(4) C.cr. Moins de 1 incl. 1	Modif. 1	Autre Infr.	Declaré coup. 1	Rejeté 2	Liquité 3	Rejoins 4	Acquitté 5	Autre 6	220 C.p.p. Surcis de Jug. 7	
01	86	2 a)													X
02	267	1 a)													X
03	86	1 a)	X												

Remarques: arrêt des procédures sur les chefs 1^{er} et 2^e Suite

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District PONTIAC
Localité CAMPBELL'S BAY
Dossier 555-01-000078-965
131-960328-001
Numéro dossier plaignant

555
01-000078-965 DÉNONCIATION/MANDAT D'ARRESTATION

Les présentes constituent la dénonciation de ~~la dénonciation~~ Jacques Piché
agent de ~~la~~ paix

occupation SQ de CAMPBELL'S BAY
adresse qui déclare: j'ai des motifs raisonnables de croire
que
né(e) le
adresse CARLE, Guillaume
60-07-04
41 de Pontbriand, apt 1,
Gatineau, Qc 663-3548

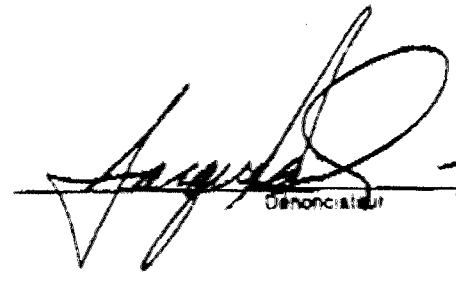
Me
Me Martin Côté

GREFFE DE LA PAIX

1. Le ou vers le 11 mars 1996, à Campbell's Bay, district de PONTIAC, a commis un parjure lors du procès dans le dossier 555-01-103-946, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 132 du Code criminel.
2. Le ou vers le 11 mars 1996, à Campbell's Bay, district de PONTIAC, a volontairement tenté d'entraver, de détourner ou de contrecarrer le cours de la justice, en incitant Brian DANIS à rendre un faux témoignage dans le dossier 555-01-103-946, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 139(2) du Code criminel.

C'est pourquoi je demande justice et je signe

Déclarée sous serment
 Affirmée solennellement
devant moi
A Campbell's Bay


Dénonciateur 7719

le 3 avril 1996

Gilbert Blanchet
Juge de paix (en majuscules)


Juge de paix

6- Cautiennement

D E C I S I O N	<input type="checkbox"/> 1- Accordé	C O N D I C I O N N E S	<input type="checkbox"/> 1- Engagement sans cond.
	<input type="checkbox"/> 2- Rétabli		<input type="checkbox"/> 2- Engagement avec cond.
	<input type="checkbox"/> 3- Modifié		<input type="checkbox"/> 3- Promesse sans cond.
	<input type="checkbox"/> 4- Refusé		<input type="checkbox"/> 4- Promesse avec cond.
	<input type="checkbox"/> 5- Annulé		<input type="checkbox"/> 5- Cond. modifiée(s)
Personnel		Tierce personne	
Dépôt		Autre	
<input type="checkbox"/> La défense admet la preuve qui serait présentée à l'enquête.			

7- Ordonnance

<input type="checkbox"/> 1- Rapport présentiel	<input type="checkbox"/> 12- Détenu jusqu'au bon plaisir du haut-gouv.
<input type="checkbox"/> 2- Amener prisonnier/lère	<input type="checkbox"/> 13- Relève défaut mandat
<input type="checkbox"/> 4- Examen mental _____ jours	<input type="checkbox"/> 3- Autre
<input type="checkbox"/> 5- Libération	
<input type="checkbox"/> 14- Interdiction de conduire _____ mois _____ an(s)	
<input type="checkbox"/> 7- Interdiction de poss. d'armes art. _____ C.cr. _____ mois _____ an(s)	
<input type="checkbox"/> 6- Libération des biens	
<input type="checkbox"/> 9- Confiscation des biens	
<input type="checkbox"/> 10- Conf. permis exécutée	
<input type="checkbox"/> 11- Conf. du permis non exécutée	

Mandat	
<input type="checkbox"/> 1- Renvol	
<input type="checkbox"/> 2- Emprisonnement	
<input type="checkbox"/> 3- Amener témoin	
<input type="checkbox"/> 4- Amener (défaut)	

Remarques _____

Remarques _____

8- Sentence

1- Représentations

Sentence faite

		Ordre		Ordre		Ordre		Ordre		Ordre		Ordre		
		Dénonciation	Acte accusation	Dénonciation	Acte accusation	Dénonciation	Acte accusation	Dénonciation	Acte accusation	Dénonciation	Acte accusation	Dénonciation	Acte accusation	
AMENDE	Montant													
	Concurrent													
	Frain													
	Autre montant													
	Délat													
	À défaut emprisonnement	Concurrent												
		Consécutif												
	Vitesse permise													
Vitesse reprochée														
SURAMENDE	Montant													
	Délat													
	À défaut emprisonnement	Concurrent												
Consécutif														
DÉDOMMAGEMENT À LA VICTIME	Montant													
	Délat													
EMPRISONNEMENT	Période													
	Concurrent													
	Consécutif													
	Prison discontinue	-2												
	Perpétuité	-3												
ABSOLUTION	Conditionnelle art. 738(1)	-1												
	Inconditionnelle art. 738(1)	-2												
PROBATION	Surv. probation	-1												
	Surv. police	-2												
	Probation sans surv	-3												
	Travaux communautaires	-4												
	Période (cond. usuelles)													
	Restitution art. 737													
SURIS	Sentence													

Remarques _____

- suris d'exécution

travaux communautaires à être exécutés selon le plan élaboré par l'agent de probation

24 SEP. 1996

La Celle Blaise

District **NULL**
Lorsqu'il **NULL**
Dossier **555-01-0078-965**
Code statistique
Numéro d'événement **S.Q./ Campbell's Bay**
Numéro séquentiel

ATTENDU QUE CARLE, Guillaume
domicilié au **118, Par le Cheval, Masson-Angers, Qc.** né le **60-07-04**
a été jugé aux termes du Code criminel et déclaré coupable le **96-09-24** téléphone **986-8262**
devant le juge **Bernard Bagnais JQJ**
de l'infraction de **282(2) - 282(2) - 139(2) c.c.r.**

ET ATTENDU QUE le 24 septembre 1996, le tribunal a décidé, sujet aux conditions ci-dessous prescrites :
(cocher l'énoncé qui s'applique)

- que l'accusé soit absous;
- que le prononcé de la peine contre le délinquant soit suspendu et qu'il soit libéré;
- que le délinquant paie une amende de suramende de
- que le délinquant verse un dédommagement conformément aux articles 736 et 739;
- d'interdire au délinquant d'avoir en sa possession une arme à feu, des munitions ou des substances explosives pour la période indiquée par le tribunal conformément à l'article 100;
- que le délinquant soit incarcéré pour la période de
- que le délinquant soit incarcéré de façon discontinue pour une période de **92** jours à être purgée
- que le délinquant purge sa peine d'emprisonnement au sein de la collectivité conformément à l'article 742.1.

A CES CAUSES, LE DÉLINQUANT DOIT :

- pour une période de **2 ans avec surveillance**
- à compter de la date de la présente ordonnance.
- à compter de la date d'expiration de sa peine d'emprisonnement.
- à la fin de la période de sursis.
- pendant toute la période de temps où il purge sa peine hors de la prison et de s'y conformer dès sa sortie de prison

SE CONFORMER AUX CONDITIONS SUIVANTES :

NE PAS TROUBLER L'ORDRE PUBLIC ET AVOIR UNE BONNE CONDUITE, RÉPONDRE AUX CONVOCATIONS DU TRIBUNAL, PRÉVENIR LE TRIBUNAL OU L'AGENT DE PROBATION DE SES CHANGEMENTS D'ADRESSE OU DE NOM ET DE LES AVISER RAPIDEMENT DE SES CHANGEMENTS D'EMPLOI OU D'OCCUPATION.

ET DE PLUS :

- A se présenter à l'agent de probation dans les deux jours ouvrables suivant l'ordonnance, ou dans le délai de et par la suite, selon les modalités de temps et de forme fixées par l'agent de probation;
- B rester dans le ressort du tribunal, sauf permission écrite d'en sortir, donnée par le tribunal ou par l'agent de probation;
- C s'abstenir de consommer :
 - de l'alcool ou d'autres substances toxiques;
 - des drogues, sauf sur ordonnance médicale;
- D s'abstenir d'être propriétaire, possesseur ou porteur d'une arme;
- E prendre soin des personnes à sa charge et subvenir à leurs besoins;
- F accomplir **180** heures de service communautaire dans un délai de **selon le plan élaboré par l'agent de prob** mois, à compter de la date d'émission de la présente ordonnance et respecter les modalités d'exécution indiquées par l'agent de probation ou par qui assurera la supervision de ces conditions. Les travaux devront être exécutés à la satisfaction de ce superviseur à qui le délinquant devra se présenter dans les trois jours d'ouverture du bureau suivant l'émission de cette ordonnance et, par la suite, lorsque requis; le délinquant devra aviser son superviseur préalablement à tout changement d'adresse;
- G participer à un programme de traitement approuvé par la province si le délinquant y consent et le directeur du programme (l'acceptation) du **PROBATION SERVICE DE QUÉBEC**
- H rencontrer son médecin;
- I s'abstenir de communiquer directement ou indirectement avec **Brian Denis, Franca Laplante, Richard Vieu, Denis Lamirande, Michel Daggagné Sylvia Morissette et Raymond Tétrault.**
- J se présenter au greffe pour recevoir une copie de l'ordonnance et les explications;
- K autres conditions:

A **NULL**, le **96-09-24**

[Signature]
Juge, Juge de paix, Greffe

DÉCLARATION DU DÉLINQUANT (Paragraphe 732.1 (5) C.c.r.)

J'ai lu la présente ordonnance ou elle m'a été lue, j'ai reçu une explication du contenu des paragraphes 732.2 (3) et (5) et de l'article 733.1 et une explication des modalités de présentation d'une demande de modification des conditions facultatives de l'ordonnance, j'en comprends le sens, les conditions et les explications qui m'ont été fournies et j'en ai reçu copie

NULL, le **96-09-24**

[Signature]
Délinquant